

Quiconque ne fait pas partie de l'Eglise, ne participe pas à tous ses actes, ne fait pas ouvertement des professions de foi répétées, est exclu de la société politique. L'Ancien Testament sert de loi à la communauté civile autant qu'à la congrégation religieuse. Pour bien définir d'un trait ce caractère tout particulier, il avait été statué par la cour générale du Massachusetts et des colonies sœurs qu'en matière criminelle les juges s'inspireraient de l'Ancien Testament pour tous les cas non prévus par la loi. C'est le régime de l'arbitraire à outrance, et il est porté si loin qu'il provoque, vers le commencement du dix-huitième siècle, une réaction violente, et, comme conséquence, un abaissement sensible de la foi. C'est en vain que la secte cherche à ramener le troupeau à la ferveur des premiers jours, en organisant des *revivals*, en redoublant ses sévérités à l'égard des dissidents et surtout des catholiques ; le principe de la liberté de conscience s'infiltré partout, avec la diminution du sentiment religieux. Lorsque la révolution éclate, l'opinion publique est mûre pour accepter une doctrine contraire à celle qui a servi de pierre angulaire à l'établissement puritain et la constitution de 1776 prononce la dissolution de l'alliance de l'Eglise et de l'Etat.

Si les premiers Puritains se sont montrés conservateurs obstinés en matière de religion, si, par une singulière aberration, de persécutés ils sont devenus persécuteurs, ne voulant de la liberté religieuse que pour leur église, ils se sont révélés hommes politiques habiles, plus avancés que les Anglais, leurs contemporains, plus avancés que ne le sont la plupart des peuples de l'Europe du dix-neuvième siècle. Après avoir étudié leur travail d'organisation gouvernementale, il nous paraît qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si leur race a produit les hommes d'Etat éminents, auteurs de la constitution américaine, l'instrument politique écrit le plus parfait que l'on connaisse, et le mieux adapté aux besoins d'une société démocratique. On aurait difficilement trouvé en Europe à la fin du dix-huitième siècle des légistes de la force